

# Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 252

DE LYON

Vendredi 9 Septembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1<sup>er</sup> & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES  
A LYON, exclusivement au bureau de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.  
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella  
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

ABONNEMENTS :  
Lyons et départements limitrophes... 8 fr. 50  
Autres départements... 10 fr.  
Etranger (Union postale)... 12 fr.

**LES NUITS ROUGES**  
Par le Romancier populaire  
**Jules MARY**  
Nos lecteurs ont pu apprécier l'imagination puissante et le talent vigoureux.

**LES NUITS ROUGES**  
sont un épisode de la longue lutte de l'Irlande contre ses oppresseurs ; c'est un sombre drame dans lequel les paysans révoltés contre le seigneur se livrent aux vengeances de la société secrète « Les Enfants d'Acter ».

**LES NUITS ROUGES**  
une étude vivante et poignante du peuple irlandais opprimé, réduit à la misère, et obligé, pour se défendre, de recourir aux sociétés secrètes qui enserrnent l'Irlande afin de la venger et de revendiquer ses droits.

**FAITS DU JOUR**  
Le discours de M. Combes à Auxerre continue à faire l'objet des commentaires des journaux. Il en est de même des déclarations de M. Chaumié.

**Le grève de Marseille qui semblait sur le point de prendre fin paraît devoir se prolonger par suite de l'attitude du syndicat international des dockers.**

**Le colonel Marchand fait le récit d'un combat qu'il eut à soutenir à Fashoda contre le sultan Abd-el-Fadil.**

**Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce officiellement la nomination du prince Swelopok Mirsky au poste de ministre de l'Intérieur.**

**Les dépêches d'Extrême Orient annoncent qu'une bataille est engagée devant Moukden.**

**A Port-Arthur la situation n'a subi aucun changement.**

## OPINIONS

### Sac à Terre, l'Instituteur

On nous mijote une petite loi militaire, qu'on croyait construite selon les humbles principes, une loi rigoureusement égalitaire : tout le monde sous les drapeaux pendant deux ans. Qu'on n'invoque ni la fièvre des études, ni la direction de la carrière, ni la position dans la famille, ni l'orientation vers le sacerdoce : deux ans pour tous.

On s'est mis d'accord là-dessus dans tous les partis. Certains ont bien trouvé que deux ans c'était un peu long, qu'un an serait plus que suffisant déjà ; et que, même, pas de service du tout serait mieux encore. Si la France désarmait tout à fait, a dit M. Naquet dans les feuilles socialistes, où sa pensée a eu beaucoup de succès, et où l'on a pu oublier le temps où le même M. Naquet, tenant par la bride le cheval noir général Revanche, précédait la cohorte des Ligues belliqueuses, préparait quelque tragédie chevauchée vers l'Est.

Plus armée du tout. C'est un rêve qui se ferme dans les nuages de quelques imaginations : il a hanté de nobles esprits en Russie où l'idéal de la paix était si ardemment caressé par le czar lui-même.

Une telle philosophie prépare insuffisamment aux tragiques éventualités ; le petit peuple dont le respect de la force brute est l'objectif unique, qui équipe des bataillons, fond des canons, remplit des flottilles et fait des plans de bataille, risque fort, le jour venu, d'avoir, sur son rival, un peu trop brusquement révéillé de son pacifique sommeil, des avantages que la valeur la plus héroïque ne compense plus.

C'est une leçon qui nous est donnée depuis trois mois ; il serait exagéré de croire qu'elle profite à nos pacifistes. Ils sont du reste fort distraits de leurs ordres théoriques par les allées et venues stratégiques du Japon belliqueux qui toutes leurs sympathies et pour lesquels ils ont des vœux tout haut. Il y a bien quelque chose de paradoxal à voir des gens qui manifestent à tout propos les succès d'un peuple qui ne se sert de ses armes qu'adroitement parce qu'il est entraîné à ce cruel exercice. On cherche vainement à comprendre d'où vient cette tendresse des internationalistes pour les Japonais, qui ne sont ni moins guerriers, ni moins chauvins que leurs ennemis, et qui semblent bien plutôt l'être davantage. On finit par se dire que c'est peut-être parce qu'en battant les Russes, ils battent les alliés de la France, et que la France en une certaine mesure en reçoit le contre-coup ?

Pour ceux-là, deux ans de service doivent apparaître comme une corvée superflue, qu'il importerait de réduire au plus tôt et même de supprimer. En attendant, cette corvée existe, et jamais plus que dans quelques mois, tous les Français n'y auront été soumis.

Mais voici que M. Aulard regimbe, et vous savez s'il est écouté. M. Aulard est le gardien de la tradition révolutionnaire. C'est lui qui a érigé l'histoire du bloc en dogme. La réédition de la Déclaration des Droits de l'homme, avec les commentaires orthodoxes qui en font une charte combiste, est son monopole. Il a la charge de prêter des masses historiques aux opinions de ce temps-ci et, costumier adroit, de revêtir les tyrannies contemporaines des déformations de la Convention. Ça va comme ça. Sur M. Trouillot, ça fait bien quelques plis, et l'habit bleu barbeau de M. de Robespierre vêt moins exactement M. Combes que jadis sa soutane.

Donc, M. Aulard vient de faire une observation : c'est que nous n'avons jamais su ce qu'égalité voulait dire. Egalité révolutionnaire ne veut pas dire égalité. Tout le monde soldat, ça veut pas dire tout le monde soldat, ça veut dire : seront soldats ceux qu'on enverra à l'armée. Et là il prouve, en énumérant toutes les exemptions que la Révolution accordait. Il n'est pas douteux que les malins, en exagérant un peu la couleur du bonnet et le débraillé de la veste, en protestant de leur civisme, en molestant les honnêtes gens, coupaient à la tâche héroïque qui entraînait vers les frontières ce qui restait de jeune, de noble et d'enthousiaste dans une nation tombée, par la terreur, à la délation et au crime.

Pourquoi M. Aulard se souvient-il que les lois égalitaires sous la Révolution souffraient de ces accommodements, et que la levée en masse ne faisait pas tout le monde soldat ? Pour que la loi de deux ans ne soit pas appliquée aux instituteurs.

M. Aulard parle avec une incontestable autorité et sa parole est l'expression d'un groupe important. Il dit :

« La loi de deux ans va désorganiser le service de l'enseignement primaire. Dès lors du vote de la précédente loi, quand on exigea des instituteurs un an de service militaire, le nombre des candidats diminua de plus de moitié. Depuis, le recrutement est devenu plus pénible encore. Maintenant qu'ils vont faire deux ans de service, comme toute le monde, les vocations disparaîtront et l'on ne pourra plus recruter les écoles normales. Déjà le niveau a baissé. Que sera cette baisse après le vote définitif de la loi ? »

Ce sont de graves paroles, et en dépit des certitudes qu'apporte M. Aulard, on serait tenté de les dire injurieuses. Qu'il le recrutement des instituteurs n'a été possible que parce que la classe le savait de la caserne ! Ils n'avaient envisagé, dans cette carrière, que l'exemption qu'elle comportait d'un devoir civique par tous acceptés ?

Cette jeunesse, faite de la moelle du peuple, qu'on nous a dépeinte comme un des plus nobles rouages de l'organisme républicain, cette pépinière d'édificateurs ardents à façonner les âmes et si bien en possession de la pure doctrine qu'on ne saurait à leur côté en tolérer d'autres, serait une armée recrutée par l'égoïsme et la peur ! Les instituteurs ne seraient pas les apôtres convaincus d'une grande tâche, les semeurs de bon grain, les modèles patients des jeunes générations, mais des trembleurs fuyant la garde honorable, parfois dangereuse, du drapeau ? Singulière façon vraiment d'exalter l'armée des instituteurs laïcs que de les montrer dominés par cet unique sentiment !

Certains symptômes conduiraient à penser que M. Aulard n'a rien avancé d'excessif. Des refrains anarchistes chantés en chœur par des maîtres de l'enseignement laïc, l'image patriotique bannie de l'école et jusqu'au mot de patrie banni des livres scolaires ; les suffrages d'une majorité de sectaires frappant, au conseil supérieur, la protestation des instituteurs qui proclament encore la nécessité de faire aimer la grande France aux petits Français : tout cela serait pour donner à croire que le recrutement fut bien tel que M. Aulard le dit.

Nous n'aurions, pour en douter, que de nombreux et chers souvenirs. Quand notre sol fut envahi, l'instituteur fit son devoir : un monument dressé dans l'Aisne l'atteste. Plus tard, il fut le bon ouvrier du relèvement ; il fit aimer la patrie, et n'ayant pas choisi, comme tant d'autres, la place où l'on donne son sang, il occupa dignement celle où il pouvait lui donner son cœur. Son enseignement était viril, il préparait, dans l'enfant, l'unité robuste des cohortes disciplinées. A qui fera-t-on croire qu'il n'avait que lui devant la caserne, cet humble apôtre des réparations nécessaires sous l'égide de la justice immanente ?

Et pourtant M. Aulard sent, M. Aulard a vu, M. Aulard, historien rigoureux, s'appuie sur des documents. Il vient et nous dit sans ambages : « La menace d'un an de service a fait baisser de moitié le recrutement des instituteurs. C'était pourtant un privilège. Avec la menace de deux ans, qu'en restera-t-il ? L'augmentation du traitement a été un palliatif insuffisant. Les écoles laïques n'auront plus de maîtres ou quels maîtres ! Hélas ! le niveau a déjà baissé. »

Sont-ce là les levités dont on a clamé les vertus, et qu'on a couronnés, ces temps-ci, des fleurs civiques ? On nous a montré en eux l'espoir des moissons prochaines. Toute concurrence abolie, toute école libre fermée, ils auront le

monopole de façonner l'âme française, et leur première exigence est de se refuser à servir la France, comme tous les Français. Et si l'obligation leur est faite, ils désertent. Ceux qui seront de grands savants, de grands poètes, de grands philosophes, d'éminents professeurs, d'excellents artistes, interrompront leurs études pendant deux ans et n'en deviendront pas moins l'honneur de leur pays et sa gloire, mais les maîtres d'école ne feront pas deux ans ou ne feront pas l'école. Ce n'est pas la beauté de la tâche qui les décide, mais la « corvée » dont elle les exonère. On avait crié : « Les curés sac au dos ! » dans l'espoir que la perspective de passer sous les drapeaux réfrénerait l'ardeur des vocations sacerdotales ; il n'y en a jamais eu davantage ou de plus ferventes. On cria : « Sac au dos les maîtres d'école ! » et les maîtres d'école tournent les talons. M. Aulard le dit et ne s'indigne point ; il n'a de colère que contre la loi ; elle n'a pas tenu compte des mobiles vrais qui ont déterminés ces vocations flottantes. Elles lui suffirent ainsi. C'est le principe de l'égalité qui recevra l'entorse. Il est dans la logique des choses de ne plus recruter que les fuyards des devoirs civils ; ceux-là qui poursuivent, avec l'instituteur de demain — si différent de celui d'hier — un but qu'on devine, ont besoin d'avoir désormais, à l'école, un instrument bien en main qui porte au culte de la patrie les derniers coups.

**Georges MONTORQUEIL.**

**NOTES POLITIQUES**  
**LES CINQ**  
Le *Matin* publiait avant-hier une interview prise il y a quelques jours à M. Chaumié, dont il est intéressant de commenter les passages essentiels :

« Il n'est, a dit le ministre, impossible d'admettre qu'un nous dans la forme l'article de la *Nouvelle Presse Libre*, de Vienne, soit la copie fidèle de la pensée de M. Combes. Quelles que soient ses vues personnelles, celui-ci est trop respectueux de nos traditions parlementaires pour avoir présenté la séparation des Eglises et de l'Etat comme un projet définitif du gouvernement, à l'heure où elle n'avait pas encore été soumise au conseil des ministres. Il est surtout trop conscient du rôle historique de la France pour avoir, d'une simple énonciation, jeté aux quatre vents du monde le projet de séparation. Il a donc eu l'habileté de notre influence extérieure, alors que, sur ce deuxième point, il me paraît douteux qu'il réunisse une majorité certaine parmi ses plus fidèles collaborateurs. »

Ainsi parlait M. Chaumié avant le discours d'Auxerre. Or, dans sa harangue, M. Combes n'a fait que confirmer en les précisant, et en leur donnant le poids d'un discours-programme, ses déclarations précédentes au journal allemand qui lui servit de premier truchement pour éclairer les Français sur leur politique intérieure. M. Combes a, en effet, proclamé à Auxerre que, d'après son gouvernement, l'heure est venue de faire la séparation ; il a ajouté encore, par un aveu monstrueusement cynique, qu'on ne consent pas à la séparation des catholiques, bon pour le temps où la France « était une puissance militaire et navale de premier ordre », n'a plus d'intérêt en l'état présent et que d'ailleurs chaque nation l'exerce virtuellement déjà sur son propre compte, depuis notre rupture avec le Vatican.

« Donc, il y a contradiction absolue, formelle, sur ces deux questions si graves, entre M. Combes et M. Chaumié. Et ce dernier a pris soin d'indiquer dans son interview comment, sur un débat de ce genre, se répartissent les votes au conseil des ministres ; ceux qui pensent comme lui et qu'il qualifie de « retardataires » par opposition à ceux « avancés » sont cinq contre sept.

Voilà qui est parfaitement clair. Ce n'est pas seulement M. Chaumié qui est en opposition directe avec M. Combes, à propos du programme d'Auxerre, ce sont aussi MM. Rouvier — et ce dernier avec une autovelle qui balance au moins celle de M. Combes — Delcassé et Maréjols ; c'est aussi celui que la Constitution ne permet pas de mettre en cause, mais dont le suffrage vaut sans doute celui de M. le président du Conseil. Les cinq ont avec eux et M. Rouvier, présent par M. Chaumié comme une des personnalités les plus considérables de la République, et M. le président de la République en personne. Dans ces conditions, on peut soutenir que les cinq valent les sept. Il apparaît bien, alors, que M. Chaumié est fondé à dire qu'il est douteux que M. Combes puisse réunir une majorité certaine au conseil.

Seulement il faudrait que les cinq, qui ont évidemment pour eux la raison et l'autorité, aient aussi le courage. Jusqu'à présent ils ont tout subi et tout laissé faire, jusque dans cette grève de Marseille où le commerce français est cependant au bord de l'abîme. Voulez-vous résister aujourd'hui ? Les cinq du conseil des ministres de 1904 trouveront-ils en eux, pour s'opposer au renouveau d'Empire désirable, détestable et ruineux fondé par M. Combes, une parcelle de cette énergie qui aimait contourner l'empire de Napoléon III les Cinq de 1850 ?

M. Loubet va-t-il s'apercevoir qu'étant le chef des Français il s'est fait trop longtemps le subordonné des malfaiteurs ; M. Rouvier, que les défiances privées n'empêchent point le partage onéreux des responsabilités publiques ; M. Delcassé qui a beau envoyer des bateaux, cela ne renforce pas le protectorat que M. Combes démonte, « d'une simple chiquenaude » ; et M. Chaumié, que ses paroles personnelles sont depuis assez et trop longtemps démenties par ses votes ?

Evidemment cela serait désirable. Mais nous restons sceptiques. Vous allez voir que tout cela va finir par une bonne petite note Havas où M. Chaumié se démontrera

lui-même, et où MM. Loubet, Rouvier, Delcassé et Maréjols seront indiqués comme étant parfaitement d'accord avec M. Combes ! Seulement, leur leur serait désormais difficile de soutenir que leur conseil des ministres n'est pas la plus incohérente et la plus funeste des pétardières... — G. B.

## LE DISCOURS D'AUXERRE

L'INTERVIEW DE M. CHAUMIÉ ET LA PRESSE  
Paris, 8 septembre.

La République française enregistre le désaveu donné à M. Combes par M. Chaumié.

« Il ne nous paraît plus possible, écrit-elle, qu'après ces confidences, M. Combes présente un projet de séparation et soutienne sa doctrine insensée sur le renoncement au protectorat des catholiques au nom du gouvernement tout entier. Le ministre de l'Instruction publique n'est pas un écolle et à la manière de ses collègues de la guerre et de la marine. Il a pesé certainement tous les termes de sa déclaration. Celle-ci a été sans doute concertée avec ses camarades. Les cinq se dégagent et ils prévoient la nation qu'ils désavouent l'entreprise de leur président du conseil. »

« Evidemment cela ne peut être que le prélude d'un désaveu plus formel. Nous l'attendons. »

La Lanterne souligne de même l'opposition qui existe entre M. Chaumié et M. Combes et somme celui-ci de remporter une première victoire sur ses propres collaborateurs.

« L'opposition se marque des scrupules et des hésitations de M. Chaumié :

« Les cinq, par la voix de M. Chaumié dit-elle, reconnaissent qu'ils ont besoin d'un entraînement, ils commencent toujours par honnir, gelindre ou braire, lorsque M. Combes leur indique la marche en avant. Finalement, ils s'exécutent, ils marchent, et la République ne s'en porte que mieux. »

« Si nous n'avions eu que des Loubet, des Chaumié, des Delcassé, des Rouvier même, en serions-nous où nous en sommes ? Le Sénat et la Chambre auraient-ils voté l'amendement Depelch, mis sur pied l'abolition totale de l'enseignement religieux ? Non, n'est-ce pas ? Et cependant, nous y sommes. »

M. Chaumié applique aujourd'hui ce qu'il blâmait hier. Il en sera tout à fait de même pour la séparation et le protectorat. Les cinq, y compris ce cher petit Loubet, devront céder devant les sept, que même M. Combes et qu'inspire le pays. Et, le jour où le Concordat sera définitivement dénoncé par les Chambres, MM. Rouvier et Chaumié contraindront des quatre mains l'initiative de M. Combes.

M. Viviani, dans l'*Humanité*, félicite M. Combes d'avoir promis la séparation :

« En vérité, écrit-il, les concessions l'effraient un peu, mais, ce qui le rassure, c'est qu'elles ne compromettent pas le principe même de la séparation, qu'elles lui laissent sa vertu principale, qui est de contenir en elle, non pas un simple détachement de liens détestés, mais, le me le a dit et répété par l'organe ministériel, un véritable divorce entre l'Eglise et l'Etat. »

Voilà pourquoi nous nous sommes au premier jour ralliés au projet Briand qui, conçu dans les termes les plus rigoureux, abandonne cependant à la nécessité des contingences tout ce que l'Etat peut laisser sans se compromettre lui-même en sa dignité ou en sa sûreté.

M. Clemenceau veut bien admettre que l'esprit du discours d'Auxerre est excellent, mais, ce qui le chiffonne, c'est que M. Combes renvoie la discussion de la séparation à une date trop reculée, et il demande à la Chambre un peu moins d'indolence et il propose de mener parallèlement la discussion financière et la discussion religieuse.

Avec une bonne volonté suffisante au gouvernement et à la majorité, ajoutait-il, on arriverait sans doute à discuter l'impôt sur le revenu parallèlement avec le budget. On se trouverait prêt ainsi pour la rentrée de janvier à commencer les discussions sur les retraites ouvrières et sur la séparation, qui se poursuivraient simultanément à des heures différentes de la journée.

M. Alphonse Humbert, dans l'*Éclair*, trouve également que M. Combes ne paraît pas très impatient de réaliser la séparation.

A moins que la discussion de l'impôt sur le revenu ne soit qu'une frime uniquement destinée à préparer un ajournement qui ne serait qu'un avortement déguisé, elle empêcherait considérablement sur le temps que le président du conseil affecte de réserver aux débats sur la loi des pensions ouvrières.

Dans quelles conditions celui-ci sera-t-il abordé ? M. Combes n'en sait rien du tout, car il est constant qu'à cette heure il n'a pas encore accordé à ce vaste problème une seule minute de réflexion. Sa correspondance avec M. Millerand en fait foi.

D'ici à ce qu'il ait trouvé le temps de se faire une opinion sur une affaire engageant une dépense de plusieurs centaines de millions, où deux ou trois législateurs ont déjà épuisé le travail de leur commission et dont peut-être il ne sait pas encore le premier mot, il semble qu'il passera beaucoup d'un sous l'arche parlementaire. Cela remet la séparation à des calendes grecques.

Les journaux socialistes font semblant de ne pas en avoir conscience. Au fond, eux non plus ne sont pas très pressés d'engager une bataille aussi douteuse. On va parler de la chose, en parler beaucoup et longtemps. C'est important.

M. Charles Bos donne la réplique dans ce concert anticombiste :

« Avant que la Chambre n'ait voté l'impôt sur le revenu, le budget et les retraites ouvrières, déclare-t-il, l'âne, le rot ou le Révérend seront morts, mais celui-ci est ravi du bon tour qu'il a joué à ceux qui le veulent jeter par terre. Il a la conviction qu'en posant une question de plus, il s'est assuré un brevet de longévité. »

Tout le secret de sa politique est là : vivre le plus longtemps possible et par n'importe quel moyen. Après lui le déluge. Les républicains s'arrangeront comme ils le pourront. Le bluff est de plus en plus en honneur après du dix-septième conseiller municipal de Pons.

**Un Désaveu officiel**  
Paris, 8 septembre.

Le *Temps* a reçu du ministère de l'Instruction publique la communication suivante :

« On nous fait savoir du cabinet du ministre de l'Instruction publique que l'interview de M. Chaumié hier, est en grande partie inexacte et fantaisiste, surtout en ce qui concerne les prétendues révélation

faîtes par M. Chaumié sur les délibérations du conseil des ministres. »

Déclément, M. Mouton, le rédacteur du *Matin*, qui a signé l'article sur M. Chaumié, n'a pas de chance. Après avoir enregistré un démenti formel du ministère des affaires étrangères à propos d'une lettre restée fameuse malgré qu'instigante de M. de Ravaynès sur la politique pontificale, après avoir été désavoué par M. l'abbé Delsor, voilà que M. Mouton est de nouveau convaincu d'inexactitude et de fantaisie tendancieuse par un membre de ce cabinet auquel il est si attaché.

## LE MOUVEMENT PREFECTORAL

**Les Compensations**  
Paris, 8 septembre.

Les préfets que M. Combes met en disponibilité n'en seront pas pour cela réduits à la misère. Ils recevront tous de bonnes compensations.

Trois d'entre eux, MM. Granet, Lem et Helm, seront nommés trésoriers payeurs généraux, M. Moussard nommé percepteur hors classe à Dijon, M. Martin-Feuille, directeur du Mont-de-Piété, M. Edgar Montell, directeur de l'Asile de Villejuif ; M. Buisson sera appelé à un poste dans l'administration des octrois. M. Hélias est nommé conseiller d'Etat, en remplacement de M. Berger, président du conseil, admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Chantegrellet, conseiller d'Etat, succédera à M. Berger comme président de section.

En outre, parmi les sous-préfets qui, suivant la formule, sont appelés à d'autres fonctions, trois d'entre eux seront nommés receveurs particuliers des finances et deux percepteurs.

Parmi les préfets appelés à d'autres fonctions, il en est un qui n'est pas pour le moment de l'Assemblée départementale. Au dessert, notre amphitryon se leva et un grand silence s'étant fait, il commença : « Messieurs, je vous remercie au nom de la France, de la France glorieuse, où la France, de la France française et à la longue barbe... »

Tous les copistes se regardèrent, ahuris. D'autres histoires du même genre, qui ne furent jamais démenties, ont été narrées sur le compte du pauvre malheureux. On le vit alors en congé renouvelable et délégation spéciale en bon et due forme fut envoyée au secrétaire général de la préfecture, M. Chardon, qui, depuis lors, a administré le département au lieu et place de M. Montell.

## La France et le Vatican

**LA DÉMISSION DE MGR LE NORDEZ**  
Paris, 8 septembre.

A la suite de la démission de Mgr Le Nordez, les lettres suivantes ont été échangées :

Lettre de Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat à Sa Grandeur Mgr Albert Le Nordez

Monseigneur,

Le Saint-Père a reçu la lettre que vous lui avez adressée, le 4 septembre, pour déposer spontanément entre ses mains votre démission de la charge d'évêque de Dijon.

C'est au nom de Sa Sainteté et par son ordre que j'écris aujourd'hui à votre Grandeur pour lui rendre compte de votre démission, dans les circonstances actuelles, d'accepter votre démission.

Cet acte rend témoignage à la délicatesse de vos sentiments et Sa Sainteté comprend que, si vous êtes parvenu à cette décision douloureuse, c'est parce que vous comprenez qu'à la suite des événements de ces derniers mois, votre ministère pastoral rencontrerait nécessairement des obstacles très sérieux et qui rendraient par trop difficile l'exercice de votre charge.

Le Saint-Père, cependant, ayant à cœur de sauvegarder le bon renom de votre caractère épiscopal et d'arrêter toutes les accusations qui pourraient être adressées à votre Grandeur, vous a chargé de constater, en son nom et de la façon la plus explicite, que le Saint-Siège n'a formulé, ni prononcé aucun jugement contre votre Grandeur et que, par conséquent, votre Grandeur peut continuer à exercer librement et sans gêne aucune, votre charge d'évêque de Dijon, dans les conditions actuelles, d'accepter votre démission.

« Sa Sainteté tient encore à vous dire, par mon entremise, quelle apprécie hautement l'acte de votre Grandeur et qu'elle vous remercie de la preuve nouvelle de votre amour envers l'Eglise, que le Dieu de vous consoler, et comme gage de sa bienveillance paternelle, elle vous accorde de tout cœur sa bénédiction apostolique. Elle vous prie de continuer à manifester l'expression de vos sentiments respectueux et très dévoués envers Notre-Seigneur. »

R. CARD. MERRY DEL VAL,  
Rome, 5 septembre 1904.

**LETTRE DE MGR LE NORDEZ A SON CLERGE DIOCESAIN**  
Rome, 5 septembre 1904.

Messieurs,

Depuis hier, je ne suis plus votre évêque. J'ai remis au Saint-Père et fait parvenir au gouvernement français ma démission de cette charge.

A la suite des déplorable événements qui, depuis plusieurs mois, troublent votre diocèse et des complications politiques auxquelles mon nom a été récemment mêlé, je n'ai pas cru parmi vous. Après mûres réflexions, je me retire.

Je n'ai jamais compris qu'on pût avoir quelque attrait pour cette chose vide que sont les honneurs de l'épiscopat, mais l'existence de l'autorité m'a apporté trop d'amertume pour que je m'en éloigne avec quelque regret. J'aurais seulement aimé vous quitter dans d'autres conditions. Je n'ai point répondu aux injures qui m'ont été prodiguées en ces temps, je n'y répondrais pas.

Je remercie ceux d'entre vous, et j'en sais le nombre, qui m'ont conservé leur dévouement et leur affection. J'emporte d'eux un souvenir reconnaissant et digne.

Quand Dieu m'appela à l'épiscopat, je pris pour devise et m'imposai l'engagement de servir, dans un commun et constant effort, l'autorité et la Patrie. Je crois m'y avoir pas failli, même une heure. Ce fut mon crime aux yeux de quelques-uns.

Ma retraite ne sera pas faite d'inaction et, si Dieu le permet, jusqu'à mon dernier soupir, j'appliquerai mon effort au service de ces deux causes sacrées. Elles me sont devenues plus chères dans la mesure où j'ai souffert pour elles.

Adieu, messieurs ; en vous quittant je prie Dieu de rendre la paix à ce diocèse tant éprouvé et de vous bénir.

ALBERT, évêque.

## LA GUERRE Russo-Japonaise

### LA SITUATION

Paris, 8 septembre.

La guerre subit un temps d'arrêt. Quoique le bruit ait couru à Saint-Petersbourg qu'une bataille eut au lieu, pour couvrir la retraite, entre le général Kuroki et le 1<sup>er</sup> et le 17<sup>e</sup> corps russes, il ne faut pas s'étendre à de très graves événements d'ici quelque temps.

La retraite est certainement pénible pour les Russes, mais, après avoir épuisé la manœuvre de Kuroki, Kouroupatkine n'a plus eu à surmonter que les difficultés inhérentes au déplacement de grandes masses de troupes sur des routes détremées par la pluie. Les engagements qui ont dû fatalement se produire à l'arrière-garde ne paraissent pas avoir été bien sérieux, puisque aucune dépêche officielle russe ni japonaise n'en fait mention.

Les Japonais ont évidemment remporté une importante victoire, mais ils n'ont pas pu en tirer tout le parti qu'ils en espèrent.

### LA RETRAITE RUSSE

**L'Abandon de Liao-Yang**  
Saint-Petersbourg, 8 septembre

Le correspondant de la *Norvick-Vremia* télégraphie de Moukden, 6 septembre :

« Il est maintenant manifeste que nous avons abandonné les positions de Liao-Yang parce que l'armée du général Kuroki passa le Tai-Tsé-Ho et menaçait nos derrières. Les Russes repoussèrent une division de cette armée, mais les troupes japonaises, que dirigeait personnellement le général Kuroki, mirent en déroute la division du général Orloff, en lui infligeant d'immenses pertes. Le feu de l'ennemi était si violent que nous ne pouvions riposter. »

« Il faudra qu'un temps s'écoule avant que nous puissions opérer notre concentration au nord. Le mauvais état des routes et les rivières en crue ont entravé ce mouvement. La retraite s'est opérée devant un nombre supérieur de troupes ennemies. Les Japonais sont depuis de longs jours sur nos traces. »

« La bataille a commencé le 3 septembre. On ne saurait prédire sa durée, car l'ennemi possède en ce moment l'avantage de l'attaque. Ce ne sera qu'après la concentration de nos troupes que nous pourrons nous rendre compte de l'importance des pertes en hommes, en argent et en approvisionnement et que nous pourrons connaître le nombre de ponts détruits et la quantité de vivres brûlés. »

### La Situation autour de Moukden

Kou-pan-Tsé, 8 septembre.

Les civils ont quitté Moukden. La ville est remplie de soldats à l'air abattu.

On continue à se battre avec vigueur au nord de Liao-Yang. Les correspondants du *Times* et du *New York Herald*, arrivés hier matin de Liao-Yang, sont furieux de la façon dont ils ont été traités par les Japonais. On ne leur a rien laissé voir de la guerre. Les correspondants étrangers sont traités par eux comme des espions.

Selon des informations de source chinoise, le général Kouroupatkine a l'intention de faire de Tie-Ling son principal point de résistance. Des milliers de Chinois sont forcés par les Russes à construire des ouvrages à terre à Tie-Ling.

### La Bataille devant Moukden

Paris, 8 septembre.

Une dépêche de Saint-Petersbourg à l'*Echo de Paris* annonce qu'une grande bataille a lieu devant Moukden. Le premier corps du général Meyeroff et le 17<sup>e</sup> corps du général Biderling sont engagés contre le général Kuroki. Le général Kouroupatkine remonte avec le gros de ses troupes vers Tie-Ling.

Le correspondant du *Petit Journal* à Saint-Petersbourg rapporte qu'au cours de la nuit dernière, la cavalerie cosaque a taillé en pièces un fort détachement japonais qui s'était aventuré jusqu'à dix verstes de Moukden.

La route est libre, la retraite s'achève dans des conditions moins difficiles. Les Japonais n'ayant pas trouvé de positions pour établir leur artillerie de façon à continuer le feu sur les colonnes russes, la poursuite se continue, mais plus mollement.

### LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

**Les nouvelles attaques. — La Pénurie des Munitions**  
Tokio, 8 septembre.

On annonce que l'attaque principale à Port-Arthur fait des progrès. Un officier qui a assisté aux opérations dit que, à un moment donné, on l'on commença de deux côtés à se trouver à court de munitions, quelques-uns des combattants se sont battus à coups de pierres.

Un duel s'est engagé entre un officier russe et un Japonais. L'officier russe a été tué. Les Russes ont été repoussés, les munitions japonaises étant arrivées les premières sur les lieux.

Une dépêche de Ché-Fou dit que, dans un message officiel arrivé hier dans cette ville, le général Steessel annonce que, depuis quatre jours, tout est tranquille à Port-Arthur et qu'il n'y a eu qu'un feu intermittent.

Les Japonais ont cessé de miner les forts russes.

Londres, 8 septembre.

Le correspondant du *Daily Telegraph* à Tien-Tsin, après avoir énuméré en détail tous les forts dont se compose la défense de Port-Arthur, dit que seules les deux batteries près du fort de Chikuan-Chan ont été prises par les Japonais.

Les experts considèrent Port-Arthur comme imprenable avec une garnison et des approvisionnements convenables.

**Les Japonais à Vladivostok**  
Saint-Petersbourg, 8 septembre.

Le ministère de la guerre semble prévoir une diversion prochaine des Japonais contre Vladivostok. Un service postal par pigeons voyageurs sera sous peu établi entre ce dernier port et les régions environnantes.

L'attaché naval des Etats-Unis qui était récemment à Port-Arthur télégraphiait de Moukden qu'il part pour Vladivostok, qui sera le prochain point d'attaque.

Les Préparatifs en Russie

Saint-Petersbourg, 8 septembre. L'empereur est parti ce matin pour Cronstadt, afin d'inspecter la flotte de la Baltique. On mobilise à Viena, Kief, Kasan et Odessa, deux corps d'armée, qui partiront simultanément pour le théâtre de la guerre.

L'Amiral Togo

Paris, 8 septembre. Un ami de la Liberté communique à ce journal une lettre qu'il vient de recevoir d'un de ses correspondants du Japon et qui donne un détail intéressant et inédit sur l'Amiral Togo, commandant la flotte nipponne devant Port-Arthur.

L'Amiral Togo est un catholique fervent. Il a été l'évêque des Français au Japon, qui ont des missions nombreuses au Japon.

Guillaume II et Nicolas II

Saint-Petersbourg, 8 septembre. Le bruit circule d'après lequel une revue de l'escadre de la Baltique serait prochainement passée à Kiel par l'empereur d'Allemagne.

L'empereur Nicolas II paraitrait à bord du vaisseau de l'Amiral Rodjevsky. Il rencontrerait, à l'embouchure du canal, l'empereur Guillaume II et les deux souverains traverseraient ensemble le canal. A la sortie, ils assisteraient au défilé de l'escadre.

Le Sort de M. de Cuverville

Berlin, 8 septembre. On a reçu à Berlin la nouvelle officielle du départ de Port-Arthur de deux officiers attachés navals allemands, M. Ritter Hentschel von Gliggenheim, et de M. le capitaine de Cuverville.

Le premier attaché naval allemand, le capitaine Hopmann, avait quitté Port-Arthur le 16 août et il est arrivé sain et sauf à Kiau-Tchéou. C'est le lendemain 17 que le deuxième attaché allemand et le capitaine de Cuverville se sont embarqués sur une jonque chinoise et ont quitté la place russe. Depuis, on n'a plus reçu aucune nouvelle de ces officiers.

Un Incident sur l'« Océanien »

Marseille, 8 septembre. Un incident très grave a marqué le voyage du paquebot Océanien, courrier de Chine et du Japon, arrivé hier soir à Marseille, avec de nombreux passagers, officiers et fonctionnaires.

Peu après son départ de Yokohama, à environ trente milles de ce port, le paquebot croisa une division de l'escadre japonaise, composée de quatre croiseurs cuirassés. L'un des navires, portant pavillon du commandant de la division, donna l'ordre à l'Océanien de s'arrêter, bien que celui-ci portât les couleurs françaises et eût arboré son pavillon.

Plusieurs officiers japonais inspectèrent le bâtiment de fond en comble et se retirèrent sans faire d'excesses, après une visite de plus de quatre heures. Aucun des vaisseaux japonais ne rendit le salut au drapeau français.

Le commandant de l'Océanien, M. Eliver, indigné d'une pareille attitude, a vivement protesté, dès son arrivée à Saigon, auprès des autorités compétentes. Il a en outre adressé à sa Compagnie un rapport détaillé, qui sera transmis au ministre des affaires étrangères. Dans ce rapport, le commandant Eliver déclare aussi qu'il a reconstruit dans la mer Rouge deux navires de la flotte volontaire russe, lesquels, apercevant le drapeau français, ont stoppé et salué nos couleurs de plusieurs coups de canon.

LA GRÈVE DE MARSEILLE

LA SITUATION A MARSEILLE Marseille, 8 septembre. La grève maritime, qui semblait sur le point de prendre fin à la satisfaction des nombreux intérêts mis en péril, paraît devoir maintenant se prolonger.

C'est à l'attitude intransigente du syndicat international des dockers que cette situation est due.

Les entrepreneurs de manutention sur les quais et dans les docks avaient accueilli avec empressement la proposition faite par leurs ouvriers et ratifiée par un referendum sur les chantiers de reprendre le travail dans les conditions du contrat de 1903, mais ils se sont refusés à accepter deux clauses nouvelles que le syndicat veut y introduire :

La reconnaissance de délégués de chantiers analogues aux délégués mineurs et la suppression du contrat individuel entre le patron et ses ouvriers, qui devrait être remplacé par une liste d'embauchage dressée par le syndicat et d'après laquelle les entrepreneurs seraient tenus d'arrêter leur personnel par ordre d'inscription.

Les patrons refusent de discuter avec les délégués les conditions dans lesquelles ils ont à effectuer les opérations de chargement, déchargement, manutention, etc., que leur content les négociants et ils déclarent avoir raison le droit de choisir librement d'après les garanties de moralité, de capacité, de force physique, etc, les hommes dont ils ont besoin.

Voilà donc, en ce qui concerne les ouvriers des ports et des quais, le point sur lequel portent les difficultés nouvelles.

D'autre part, les inscrits maritimes, qui paraissent tout d'abord disposés à regarder leurs bords réservés, soulèvent de leur côté une question préalable sur la

quelle l'entente est impossible entre les armateurs et eux.

Ils veulent que les conditions de travail à bord fassent l'objet d'un règlement commun à l'armement marseillais.

Cette prétention, disent les armateurs, est inadmissible, le règlement du travail ne pouvant être le même partout, en raison des nécessités spéciales à chaque compagnie, nécessités qui découlent de la nature des services maritimes qu'elles ont à effectuer et qui diffèrent quelquefois beaucoup d'une compagnie à l'autre et suivant les lignes à desservir. La question n'a donc pas fait un pas, si ce n'est peut-être un pas en arrière.

Nous apprenons que M. Trouillot, ministre du commerce, vient de charger M. Destrem, sous directeur au ministère du commerce, de se rendre à Marseille pour faire une enquête sur les griefs articulés contre la Compagnie des docks et veiller à la complète exécution du cahier des charges.

Marseille, 8 septembre.

On sait qu'à l'issue de la réunion de la Bourse du travail, les membres de la commission exécutive de la grève des dockers se sont rendus à la chambre de commerce et ont fait connaître le résultat de leurs résolutions à M. Le Mée de la Salle, qui les attendait entouré de MM. Desbief, Agelasio et Sube, membres du bureau de cette assemblée.

Les dockers ont remis un ordre du jour par lequel ils refusent la plupart des propositions patronales ; ils déclarent qu'ils ne reprendront le travail qu'aux mêmes conditions ou ils l'ont quitté, de par la volonté patronale, avec le contrat de 1903, sans qu'aucune modification n'y soit apportée.

Le président de la chambre de commerce a remercié les dockers de leur communication et il les a félicités de l'esprit de modération dont ils font preuve en la circonstance. Il a exprimé l'espoir que leurs sentiments de modération leur feraient accepter les propositions qui leur sont offertes.

M. Le Mée de la Salle conviendra aujourd'hui même les entrepreneurs de la manutention pour les mettre au courant de la nouvelle situation du conflit.

MM. Manot et Basset, que nous avons vus à l'issue de cette entrevue, nous ont fait cette déclaration :

« Nous ne sommes désormais plus en grève, puisque nous abandonnons toutes nos revendications, et nous nous trouvons simplement en chômage forcé.

Dans ces conditions, nous n'attendons qu'un signe des entrepreneurs pour recommencer le travail. Nous sommes à leur disposition.

En attendant, dès aujourd'hui les parties similaires de la corporation des dockers vont recommencer, ou du moins vont se mettre à la disposition de leurs patrons. Ce sont : les gratteurs et peintres en carènes, les menuisiers, les déballieurs de la gare, les ouvriers des docks libres, etc.

Les charretiers, de leur côté, se réuniront dans la journée pour discuter les conditions dans lesquelles ils pourraient reprendre leur service.

C'est, de toutes parts, un mouvement de détente qui permet d'augurer la fin du conflit auquel tant d'intérêts sont liés et par lequel ils sont compromis.

REPRISE DU TRAVAIL A PORT-VENDRES

Perpignan, 8 septembre. A Port-Vendres, les dockers ont repris le travail ce matin.

Les drapeaux ont été arborés au siège du syndicat, en signe de réjouissance.

A CETTE

Cette, 8 septembre.

A la suite d'une entrevue entre les patrons camionneurs et les charretiers, ces derniers ont repris le travail ce matin.

Les docks, les quais et les chantiers ont retrouvé, à la satisfaction générale, leur animation habituelle.

Le Délégué apostolique en Orient

Rome, 8 septembre.

Le nouveau délégué apostolique à Constantinople vient d'être nommé, en la personne de Mgr Camilli, Français au commandement, qui fut durant dix ans évêque de Jassy en Roumanie, et donna sa démission il y a déjà plusieurs années.

Originaire des Marches, il s'était retiré à Rome. Autrefois, le gouvernement français s'intéressait activement à la nomination du délégué apostolique à Constantinople, car l'ambassadeur de France auprès de la Porte devait être en rapports continus avec lui pour les questions dépendant du protectorat des chrétiens en Orient. Cette fois, naturellement, la nomination a été faite sans que le gouvernement de la République ait été avisé.

La Succession de M. de Ploehve

Paris, 8 septembre.

Est-ce enfin le véritable successeur ? Hier, une dépêche affirmait que c'était M. Platonoff, aujourd'hui on annonce officiellement la nomination du prince Swetopolk Mirsky, gouverneur de Viena et ancien adjoint au ministre de l'Intérieur Sipiaguine.

Il sera remplacé, comme gouverneur de Viena, par le général aide de camp Foullon, préfet de police depuis quelques mois seulement. Enfin, le général Foullon sera remplacé par le général Trépoft, grand-maitre de la police de Moscou, fils de l'ancien préfet de police de Pétersbourg.

Le prince Pierre-Dimitri Swetopolk Mirsky est de vieille noblesse. Ses ancêtres furent grands ducs de Lithuanie. Son père, également général, fut adjoint au vice-roi du Caucase. Son oncle joua un rôle brillant

dans la guerre de Turquie, aux côtés de Skobeleff, à la prise de Schipka. Le prince figura courageusement dans la campagne de Turquie.

Le nouveau ministre est né en 1837.

Le programme du nouveau ministre réside dans les idées pacifiques de l'empereur. Le prince Swetopolk Mirsky est très protégé par le comte Scheremetoff, dont l'influence sur l'empereur est très connue. Sa politique sera conservatrice, mais sans réaction. Elle tranchera en conséquence sur celle de M. de Ploehve par une teinte de libéralisme. Le prince a exprimé personnellement son horreur des persécutions religieuses. Le prince Mirsky est décoré de la Légion d'honneur.

LA PRINCESSE DE COBOURG

Paris, 8 septembre.

La Zeit, de Vienne, publie une interview de son envoyé spécial à Paris avec la princesse de Cobourg. La princesse revenait d'une promenade en automobile. Elle paraissait en parfaite santé. Elle exprime de son mariage très satisfait, mais elle souffre de quelques maux de tête.

Aux premières paroles du correspondant : « En Autriche, personne n'a cru à votre faiblesse d'esprit », elle a répondu : « Le docteur Pierson m'a dit lui-même en plein visage que j'étais bien portante et que je serais libre si M. de Ploehve n'existait pas et si la puissance du prince de Cobourg n'était pas si grande. »

La princesse a parlé ensuite de son intention de passer à Coswig, se plaisant amèrement de la manière cruelle dont elle a été traitée. On semblait ne chercher qu'à la rendre malade ou à l'amener à un état où elle devrait porter la camisole de force.

Je n'aurais jamais supporté ma misère, a-t-elle dit, si je n'avais toujours en devant les yeux le but de prouver une fois devant le monde l'innocence de M. de Ploehve. Il n'est supporté à cause de la mort de son père, c'est un homme d'honneur, mais on l'a réduit au silence en l'enfermant.

C'est pas l'amour qui a été le mobile de mes actes. Je me suis faite libre pour rendre l'honneur à un innocent et pour sauver ma personnalité.

L'avocat du comte Mattachich, le docteur Stimmer, s'est rendu hier à Paris pour prendre les instructions de ses deux clients, afin de pouvoir intenter prochainement des poursuites avec le représentant du prince Philippe, en vue d'un compromis.

Plusieurs journaux annonçaient aujourd'hui que le lieutenant Mattachich serait descendu mardi matin à Paris, au Grand-Hôtel, et que la princesse Louise se trouverait en ce moment dans une villa de la grande banlieue de Joux et de Paris. Au Grand-Hôtel, les locataires ont perdu tous les meubles qui se trouvaient dans cette partie du bâtiment.

Un télégramme de Portsmouth annonce qu'un accident épouvantable a coûté la vie à trois marins s'est produit à bord de la canonnière anglaise Comet.

Au cours des exercices de tir, un canon de 12 centimètres a été avisé une telle fois que deux marins ont été tués sur le coup et trois autres, servants ainsi qu'un officier, grièvement blessés. Un de ces derniers est mort quelques heures après des suites de ses horribles blessures et l'on craint pour la vie des trois autres.

Vienna, 8 septembre.

Voici quelles seraient les conditions formulées par la maison de Cobourg dans ses pourparlers avec la princesse Louise, conditions dont on fait dépendre la suppression de la curatelle de la princesse :

1° La princesse ne devrait plus retourner à Vienne.

2° Elle devrait rompre toutes les relations avec l'ex-lieutenant Mattachich ;

3° Elle devrait considérer son affaire d'internement comme définitivement réglée et cesser d'en occuper le public.

L'AUTRE AFFAIRE HUMBERT

Paris, 8 septembre.

Voyez à quel tiennent les choses ! Mme Lucien Humbert, parce que sa sœur de la grande Thérèse et belle-sœur de Frédéric Humbert, a un petit démêlé avec la justice. Pour aller voir Rome à Daurignac à Poissy, elle engage les quatre diamants qui lui restent au Mont-de-Piété. Elle engage ou s'engage à les rembourser et la vend à un second intermédiaire.

Celui-ci rachète la reconnaissance et retire les diamants. Mme Lucien Humbert, nullement satisfaite, va chez l'intermédiaire réclamer son dû. Elle rembourse l'argent, moins une somme de 21 fr. et c'est pour 21 fr. qu'une plainte est déposée contre elle. Nous sommes loin de l'héritage fauleux de Crawford. Néanmoins, l'opinion publique s'est émue de cette nouvelle affaire.

Catastrophe dans une Cathédrale

Oriens, 8 septembre.

Ce matin, à deux heures, un bruit effroyable comme celui du canon ou du tonnerre retentissait dans le quartier de la cathédrale. C'était la voûte du sanctuaire qui s'effondrait avec fracas.

Le maître-autel, le crucifix et les chandeliers en bronze dorés tombèrent par Louis-Philippe et disparurent sous un monceau de pierres, qui formèrent une immense pyramide de plusieurs mètres d'élevation.

La pression des colonnes d'air a été si forte que plusieurs rangs de chaises ont été renversés et les portes des chapelles latérales se sont brusquement ouvertes. Il n'y a heureusement pas d'accidents de personnes.

La catastrophe était à prévoir depuis

longtemps. L'administration gouvernementale avait été prévenue ces jours derniers que les lézards d'élargissement Hier encore, l'architecte du département avait été averti.

UX CARMÉLITES DE LAVAL

Laval, 8 septembre.

Ce matin, à sept heures, le procureur de la République de Laval, le juge d'instruction, avec son greffier, le commissaire de police et une dizaine d'agents sont entrés au couvent des Carmélites de Laval pour faire une enquête.

A midi, cette enquête n'était pas encore terminée. Toutes les issues du couvent sont gardées par la police. Cette opération paraît se rattacher au cas de Mgr Geay.

VIOLENT INCENDIE A PARIS

Paris, 8 septembre.

Un violent incendie, qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, a eu de l'importance dans le quartier de la Gare, à Paris, ce matin vers onze heures, rue de Valenciennes, 85.

Cette adresse se trouve une vaste cité composée de quatre cours en enfilade, où sont installés de nombreux ateliers, magasins d'expédition, un vaste hangar en planches, des escaliers de M. Lehmann frères, marchands de chevaux, écuries contenant une centaine d'animaux, les ateliers de M. Grattwald, fabricant de cannes à pêche.

En face se trouve un bâtiment d'habitation appartenant à M. Grange et à côté, ce qui pouvait amener une catastrophe considérable, l'usine de coureurs de M. Talbot.

Un feu d'origine inconnue s'est déclaré au service de M. Lehmann et a gagné les hangars et l'atelier. Bientôt arrivait de tous côtés les pompiers. A ce moment, l'horrible tourte était de feu et les flammes atteignaient les hauteurs de la toiture.

En procédant au sauvetage des chevaux de l'écurie Lehmann, l'agent Robert, du 19<sup>e</sup> arrondissement, a été blessé au bras par des éclats de bois. Un autre sauteur, M. Victor Glatigny, charronnier, âgé de 23 ans, a été grièvement brûlé au bras gauche et l'on a dû le transporter à l'hôpital Tenon. On signale encore comme blessé un cocher, M. Joseph Merville, qui, blessé sur la tête du cheval, a fait une chute de deux mètres et est tombé à travers d'un vitrage.

Vers une heure, les pompiers étaient entièrement maîtres du feu, qui a été éteint complètement. Les dégâts sont énormes. Le retour de M. Lehmann sera également compromis et toute sa comptabilité est perdue. En outre, la maison d'habitation placée immédiatement en face du brasier a été incendiée et dans les bas étages les meubles ont été perdus tous les meubles qui se trouvaient dans cette partie du bâtiment.

UN CANON QUI ÉCLATE

TROIS MORTS ET TROIS BLESSÉS GRIÈVEMENT

London, 8 septembre.

Un télégramme de Portsmouth annonce qu'un accident épouvantable a coûté la vie à trois marins s'est produit à bord de la canonnière anglaise Comet.

Au cours des exercices de tir, un canon de 12 centimètres a été avisé une telle fois que deux marins ont été tués sur le coup et trois autres, servants ainsi qu'un officier, grièvement blessés. Un de ces derniers est mort quelques heures après des suites de ses horribles blessures et l'on craint pour la vie des trois autres.

Fashoda racontée par le colonel Marchand

Paris, 8 septembre.

Le colonel Marchand raconte aujourd'hui le petit combat qui sa mission et à livrer à l'expédition mandatisée qui vint le relancer à Fashoda.

Elle était composée de deux vapeurs blindés, le Sitta et le Teofkitch, deux énormes chalands d'acier, trois hautes déniches d'Egypte et une plus petite. Elle fit connaître ses desseins par l'envoi de quelques projectiles. Des qu'elle fut rapprochée du bastion, le détachement lui répondit par une salve de balles. Les vapeurs s'arrêtèrent alors le farouche Psalme de la Fashoda, tandis que la musique émirienne jouait l'Hymne de l'empereur.

Les bastions français ripostèrent par deux feux de salves. La flottille devint, peu à peu, à recevoir les balles du détachement, dépassa le fort jusqu'à 2,000 mètres en avant.

« Ça amont ! écrit le colonel — c'est à dire entre nous désormais et le second convoi de la mission, sous la direction du capitaine Germain, dont l'approche nous est signalée et qui ne se doute de rien. L'expédition passe au camp français. Le capitaine Lergaux, avec quarante tirailleurs, s'embarqua à hauteur de la flottille dans un champ de sorghos épais. Une heure durant, il cribla de balles les chalands chargés qui, au milieu des hurlements de colère, fléchirent par couler. Les autres bâtiments gagnent encore péniblement deux mille mètres en avant. Lergaux les suit. A une heure de l'après-midi, il rentre au fort, avec ses tirailleurs. »

« La flottille mandiste redescend le fleuve, abandonnant son projet de débarquement, et se dirige vers le fort. Elle se retire sous les bastions du fort. Elle prépare son passage par quelque obstacle, dont l'un démolit la case de Barati. Sous l'avalanche meurtrière des balles Lebel, qui crévent les plaques de tôle à 400 mètres et atteignent les chaudières, le Teofkitch perd la faculté de gouverner, décrit une forte

MARIAGE SECRET

PAR PAUL BERTINAY

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOUREUX DE ROLANDE

« C'est toi qui aiderais à sa condamnation, si par un mot, si par un signe, tu laissais dire... tu laissais soupçonner que tu ne crois plus à sa bonne foi ! »

Elle ajouta, en laissant la tête :

« A sa probité. »

Mais la révélation aussitôt en un geste de vaillance :

« Eh bien... ce soupçon, il ne faut pas que sous aucun prétexte... sous l'influence d'aucun entraînement, d'aucune faiblesse, d'aucun pésoles, soit même de ton silence. »

« Je come d'autre part, mon Henri, le voilà très pauvre à présent. Pour rechercher la main d'un riche héritier... »

« Parce que... un jour... n'est-ce pas, mon frère... nous restituerons, tout ce que nous pourrions restituer... quand personne, ce jour-là, ne pourra plus nous accuser d'être de mauvais enfants. »

« Oh ! oui, Geneviève... et seulement alors j'oserai regarder quel qu'un en face... »

« Eh bien, mets le fer dans la plaie, Henri, mets-le courageusement. »

« Non plus la revoir... »

« Non, plus jamais. »

« Mon Dieu !... mon Dieu !... Alors... »

« Entrez, oui... Quelques mots... Mais très courts. »

« Toute la vérité possible... »

« La regarda avec des yeux d'angoisse... »

« La vérité !... »

« N'est-ce pas cette vérité abominable qu'il fallait au contraire ensevelir désespérément dans le secret de votre désolation ?... »

« Mais elle avait compris aussitôt le langage de ces yeux éperdus... »

« Et elle expliquait déjà : »

« Tu lui diras que par suite d'un douloureux événement qui est en même temps un secret de famille, tu es obligé de renoncer à des projets qui t'étaient chers... et que tu parais... »

« Ah ! oui, il faut partir, n'est-ce pas Geneviève, s'en aller loin... bien loin de cette maison... »

« De cette maison maudite ! »

« Oui, petit frère, il faut partir... A cet argent qui a causé notre malheur à tous tu ne dois plus toucher. »

« Il me fait horreur. »

« Va l'en donc, je sais que tu ne seras pas embarrassé pour gagner honorablement ta vie. »

« Et la tiens aussi, ma Geneviève, ma pauvre petite sœur ! »

« Chéri, ne te précipite pas de moi, et comme il la regardait, tout saisi d'un douloureux étonnement... »

« On ! rassure-toi. Je ne veux pas rester, moi non plus, dans cette maison où tout ce qui nous entoure, ce luxe surtout, m'empêcherait de vivre en paix avec moi-même. »

« Oh ! veux-tu donc aller ? »

« Je te le dirai tout à l'heure. C'est de toi que nous parlons à présent. Tu vas donc chercher un emploi, une position, qui, par ton travail, assurera ton indépendance. »

« Et si je n'ai que du pain à manger, au moins ce pain sera-t-il acheté avec de l'argent honnêtement acquis. »

« Penses-tu qu'il te faille longtemps pour trouver cela ? »

« Oh ! le premier métier venu qui me sorte d'ici... bien vite... »

« Non, mon Henri. C'est trop cher ce que nous allons faire... faisons-le sérieusement. Ta résolution, maintenant qu'elle est prise... »

« Oh ! oui... irrévocablement... »

« Eh bien, elle met déjà ton âme en repos... Et huit jours ou quinze jours ne seront pas pour alléger ou alourdir ta conscience. Prends le temps nécessaire... et parce que de ce choix dépend ton avenir... »

« Mon avenir !... Il est brisé, mon avenir !... L'amour... j'ai tout perdu !... »

« L'honneur... Henri... »

« Notre honneur ! Pauvre Geneviève, à peine nous en reste-t-il la façade... Tiens... voilà que, pour ce parler, j'emploie le mot que notre père employait tout à l'heure... Nous savons bien ce qu'il veut à présent... nous savons bien à quoi il tient, l'honneur de Lergaux ! »

« Ce n'est pas de celui-là que je te parle, Henri... mais de celui qui n'appartient qu'à nous... qui n'est solidaire de personne... dont notre conscience est le seul juge... »

« Eh ! moi, vois-tu, petit frère, c'est à ce tir... que je rapporte tout... »

« Et ça me rapporte tout... »

« Eh bien, à cet honneur-là je sais, moi, que tu ne porteras jamais atteinte. »

« Jamais... non... »

« Et alors... tu verras... tu verras... il te récompensera un jour de l'avoir fidèlement gardé. »

« Ce jour-là, pauvre chérie, je serai, comme aujourd'hui, le plus malheureux... le plus humilié... le plus désolé... »

« Mais enfin, tu as raison... j'aurais fait mon devoir... et il y aura au moins deux femmes devant lesquelles je ne rougirai pas... si jamais je les retrouve sur mon chemin... »

« Mais, ajouta-t-il en hochant la tête, je vais aller si loin... si loin... que là-bas je ne risquerai pas de les rencontrer... »

« Oh ! non, Henri ? »

« Eh ! que sais-je !... Mais enfin... tiens, il y a des mines en Russie... en Suède... au fond de l'Espagne... Ah ! bien plus loin... bien plus loin encore... Dans un de celles-là je trouverai bien à m'enfermer... »

« Mais toi... chérie... pendant ce temps-là... »

« Eh ! que sais-je !... Mais enfin... tiens, il y a des mines en Russie... en Suède... au fond de l'Espagne... Ah ! bien plus loin... bien plus loin encore... Dans un de celles-là je trouverai bien à m'enfermer... »

« Mais toi... chérie... pendant ce temps-là... »

« Eh ! que sais-je !... Mais enfin... tiens, il y a des mines en Russie... en Suède... au fond de l'Espagne... Ah ! bien plus loin... bien plus loin encore... Dans un de celles-là je trouverai bien à m'enfermer... »

« Mais toi... chérie... pendant ce temps-là... »

« Eh ! que sais-je !... Mais enfin... tiens, il y a des mines en Russie... en Suède... au fond de l'Espagne... Ah ! bien plus loin... bien plus loin encore... Dans un de celles-là je trouverai bien à m'enfermer... »

« Mais toi... chérie... pendant ce temps-là... »

« Eh ! que sais-je !... Mais enfin... tiens, il y a des mines en Russie... en Suède... au fond de l'Espagne... Ah ! bien plus loin... bien plus loin encore... Dans un de celles-là je trouverai bien à m'enfermer...

Dernière Heure

LA VIE LYONNAISE

Le mouvement Ouvrier à Lyon

LA GREVE DES DOCKERS

Hier matin les grévistes dockers, au nom d'une cinquantaine, se sont présentés par petits groupes, ou individuellement, par petits groupes, ou individuellement, par petits groupes...

A L'ARSENAL

Depuis deux jours deux ouvriers de l'arsenal de Perrache se livrent à la sortie des ateliers à des manifestations toutes pacifiques d'ailleurs, contre un de leurs collègues...

GRAND THEATRE

Les Enfants du Capitaine Crant

Un nouveau tour de force à ajouter à l'actif de la tournée Romani. Nous allons pouvoir, grâce à elle, applaudir les Enfants du capitaine Crant...

DRAME DE LA MISERE

Rue Bugeaud. — Le désespoir d'un malheureux.

Un bien pénible événement a mis en émoi, hier, les habitants de la rue Bugeaud. A 11 heures de ce jour, un homme...

CHRONIQUE

Le 8 septembre. — Hier soir, à six heures, au lieu de la traditionnelle cérémonie de la bénédiction de la ville par le cardinal archevêque de Lyon, du haut de la basilique de Fourvière...

A la Préfecture. — Nous avons annoncé les premiers, il y a quelques jours, le départ de M. Marty, secrétaire général pour la police, nommé commissaire du gouvernement à Vichy.

Le libéré d'enseignement. — L'intérêt des questions qui seront étudiées les 17, 18 et 19 septembre prochains a provoqué de nombreuses adhésions au Congrès de l'enseignement libre.

La Ligue de la liberté d'enseignement désigné pour le représentant MM. Georges Picot, secrétaire général de l'Institut, et Jules Arren, secrétaire général de la Ligue.

Les concours de MM. Picot et Arren sera particulièrement précieuse en raison de leur autorité et de leur compétence en matière d'enseignement.

Les administrateurs d'écoles libres qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion à M. E. Fougère, secrétaire de la commission d'organisation, 30, rue Crillon, sont priés de le faire au plus tôt.

D'autre part, des cartes d'auditeurs seront délivrées aux intéressés qui en feront la demande par MM. J. Bornet, 27, place Tolozan; Fougère, 24, place Tolozan; l'Office Lyonnais de la Ligue de la liberté d'enseignement, 4, rue du Plat.

Union des Femmes de France. — Le comité de l'Union des Femmes de France, en présence des multiples devoirs qui lui incombent en ce moment, et qui nécessitent de nouveaux subsides, annonce pour les 29 novembre et 1<sup>er</sup> décembre une grande vente de charité.

Le produit en sera destiné :

- 1. Aux rapatriés des colonies, auxquels l'œuvre distribue les médicaments et des secours en argent ou en nature;
2. A la fondation des bibliothèques dans les hôpitaux militaires et dans les postes élevés de la frontière alpine;
3. A une grosse part des bénéfices pour les blessés des armées russe et japonaise.

Pour arriver à un résultat sérieux, on ne mettra en vente que des objets donnés ou commandés par des amis de l'Union.

Dans ces conditions, le comité espère que...

En bien ! Ce fait divers que je vous conte se renouvelle chaque jour à Lyon, surtout aux environs de la gare des Brotteaux.

Ces fois par mois les maîtres-litteurs de...

Le public voudra bien réserver à cette de...

Pour les renseignements et les dons, s'adresser au siège social, 17, place Belle-cour.

La grève de Marseille et le commerce lyonnais. — La Chambre de commerce de Lyon a reçu de divers syndicats de notre ville des lettres très pressantes...

Le seminaire sociale de Lyon. — Les auditeurs des cours de doctrine de pratique, organisés par le Lyonnais d'aujourd'hui...

La manche à la nage. — M. Moëbs, président de la commission de natation de la Fédération d'amateurs, accompagnait en bateau le nageur Burgess, durant l'essai que celui-ci fit de la nage en eau libre...

Le championnat de France. — Les championnats de France professionnels se disputent actuellement à Paris, au vélodrome de la Seine...

Courrier des spectacles. — Grand-Théâtre. — Tournée Romain. — On demande des jeunes filles pour lafiguration.

La France et le Vatican. — Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape...

Funérailles d'aujourd'hui. — PREMIER ARRONDISSEMENT. — Anais-Joséphine Radin-Frédéric, épouse Bouardard, 20 ans, 25, rue de Capucins, 2 h.

DEUXIEME ARRONDISSEMENT. — Joseph-Auguste Allagant, 7 ans, Charité, 8 h.

TROISIEME ARRONDISSEMENT. — Jean-Pierre Crozier, 72 ans, retraité, 6, rue Madeleine, 10 h.

QUATRIEME ARRONDISSEMENT. — Epous Dacarte, née Alexandrine Gotard, 46 ans, 15, grande rue Croix-Rousse, 10 h.

CINQUIEME ARRONDISSEMENT. — Jean Bladin, 77 ans, jardinier, 23, rue de Bourgogne, 7 h.

SIXIEME ARRONDISSEMENT. — Henri-Guillaume, 52 ans, 22, rue Nex, 4 h.

SEPTIEME ARRONDISSEMENT. — Marie-Louise, 66 ans, 48, rue Bon-Pasteur, 4 h.

HUITIEME ARRONDISSEMENT. — Joseph-Auguste Allagant, 7 ans, Charité, 8 h.

NEUVIEME ARRONDISSEMENT. — Jean-Baptiste, 77 ans, jardinier, 23, rue de Bourgogne, 7 h.

DIXIEME ARRONDISSEMENT. — Henri-Guillaume, 52 ans, 22, rue Nex, 4 h.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Soucieux en Jarret, 8 septembre.

Mardi, vers les 9 h. 15 du soir, après avoir fait le voyage étonnant, avec la divine bouteille dans divers cafés de la localité, M. Montchamp, âgé de 68 ans, ouvrier au hameau des Pierres-Blanches, commune de Soucieux-en-Jarret et le sieur Joly, âgé de 32 ans, fermier au dit hameau, commune de Saint-Laurent-d'Agny, s'en allèrent chez eux en voiture. Cette-ci était conduite par ce dernier et les deux hommes étaient fortement pris de boisson.

DANS LES JUSTICES DE PAIX

Paris, 8 septembre. — Sont nommés suppléants de juges de paix :

D'Antraigues (Ardèche), M. Martarèche, en remplacement de M. Roux, démissionnaire.

De Saint-Laurent-du-Pont (Isère), M. Barnat en remplacement de M. Roger, démissionnaire.

De Puy (canton nord-ouest, Hte-Loire), M. Morel, ancien greffier.

De Feyrieux (Isère), M. Vacher.

FUTUR DISCOURS DE M. COMBES

Paris, 8 septembre. — Le président du Conseil prononcera un grand discours le 16 octobre à Epervan, dans un banquet organisé par l'association républicaine d'Epervan et l'association régionale.

M. Combes développera le programme complet de réformes auxquelles il conviendra la Chambre à s'atteler.

LES GRANDES MANOEUVRES

Verdun, 8 septembre. — Les manœuvres d'instruction de Verdun commenceront aujourd'hui sous la direction du général Michel. Une division d'instruction commandée par le général Feldmann est opposée aux troupes de la défense mobile de Verdun commandées par le général de Lardemelle.

La brigade de dragons de Sedan manœuvrera vers Longuyon, régiments contre régiments.

LA GREVE DE DUNKERQUE

Dunkerque, 8 septembre. — La grève des marins continue. Plusieurs arrestations de manifestants ont été opérées. Les grévistes ont bouclé l'entrée du canal de Bergues pour empêcher l'entrée et la sortie des bestiaux.

TENTATIVES DE DERAILLEMENT

Privas, 8 septembre. — Deux tentatives de déraillement sur la ligne de Privas à Châteaufort ont été opérées par des grévistes de Saint-Laurent-du-Pape. Une personne a placé un tronç d'arbre une grosse pierre sur les rails à l'endroit où la ligne surplombe la rivière Eyrieux à 45 mètres de hauteur.

Le mécanicien aperçut à temps l'obstacle. Quelques heures plus tard, le conducteur de la voie a trouvé au même endroit de grosses pierres posées sur les rails.

COMPLOT CONTRE PIERRE IER

Vienne, 8 septembre. — On garde le plus grand secret sur l'arrestation de trois officiers restés fidèles à Obrenovitch. Des lettres chiffrées trouvées sur l'un d'eux et traduites avec beaucoup de difficultés, font croire que la mort de Pierre Ier est décidée.

LA GREVE DE MARSEILLE

Londres, 8 septembre. — Le péninsulaire et oriental C, annonce que bien qu'aucune décision n'ait encore été prise en vue du transfert à Gènes de l'école de Marseille, l'opportunité d'une mesure semblable pourrait être envisagée dans l'avenir si la situation de ce port ne s'améliorait pas.

MASSACRE DE MARSEILLE

Marseille, 8 septembre. — Les entrepreneurs de manutention ont eu à 3 heures un court entretien avec les membres du bureau de la Chambre de Commerce. M. Le Mée de la Salle, président, leur a déclaré qu'en présence de la situation actuelle, il considérait son mandat comme terminé.

AGRESION

Agde, 8 septembre. — Les portefaix ont reçu une lettre du secrétaire général des dockers, les avisant que le conflit est aplani et qu'en conséquence, les vapeurs venant au port peuvent être déchargés ou chargés.

TERRIBLE ACCIDENT AUX MINES DE ROCHEBELLE

Ais, 8 septembre. — Aujourd'hui, vers une heure, un déchargement instantané d'acide carbonique s'est produit au puits Descoeurs, dans les mines de Rochebelle.

On croit qu'il y a plusieurs victimes. Des secours ont été immédiatement organisés.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

Le Vatican ne peut pas se substituer à l'Etat dans l'administration des diocèses parce que tout ce qui regarde l'administration des diocèses doit être soumis à l'Etat en vertu du Concordat et le Vatican sait qu'en envoyant des administrateurs apostoliques il violerait le Concordat.

Relativement aux 7 sièges épiscopaux vacants, le pape aurait l'intention d'accorder des pouvoirs provisoires aux vicaires.

LA FRANCE ET LE VATICAN

Rome, 8 septembre. — Le Giornale d'Italia a interviewé deux personnages de l'entourage du pape à propos du bruit de la nomination d'administrateurs apostoliques à Dijon et à Laval.

Les personnages interviewés ont démenti que le pape ait l'intention de prendre une mesure aussi grave.

COURS DE LYON COURS DE PARIS

Table of financial data for Lyon and Paris, including exchange rates and market prices for various goods and services.

MINES D'OR

Table listing gold mines and their respective production or market status.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including reports on gold prices and international exchange rates.

News article titled 'L'En Banque' discussing the mining industry and market fluctuations.

Financial information section titled 'INFORMATIONS FINANCIERES' with sub-sections for dividends and company news.

Table of financial data for 'LES VILLES D'EAUX' (spa towns), listing revenues and expenses.

Advertisement for 'TOUT-LYON ANNUAIRE' (1904), a directory of salons and village guides for Lyon, Villefranche, Vienne, and Bourgoin.

Advertisement for 'BELLE OCCASION A VENDRE' featuring a bicycle and books for sale.

Advertisement for 'PHOTOGRAPHES' and 'A VENDRE' items, including a property and various goods.

Advertisement for 'TRESOR DES CHEVEUX' hair care products, featuring a woman's portrait and product details.

Advertisement for 'ALBERTIN & Co' food products, including pasta and other delicacies.

Advertisement for 'EMPLATRE BARBERON' (40 years of success), a medicinal plaster for various ailments.

Advertisement for 'LOTTERIE' (150,000 and 10,000 franc prizes) for the construction of a museum.

Advertisement for 'BELLE OCCASION A VENDRE' featuring a bicycle and books for sale.

Advertisement for 'ALBERTIN & Co' food products, including pasta and other delicacies.

Advertisement for 'BULLETIN D'ABONNEMENT' (subscription information) for 'LE RAPPEL REPUBLICAIN'.

Large advertisement for 'S.P.A.' (Société de Publicité Artistique et Commerciale) with various services and contact information.

Advertisement for 'CAPITAUX, PRETS & EMPRUNTS' (loans and investments) with contact details.

Advertisement for 'REPRESENTANTS' and 'OBJETS D'OCCASION' (second-hand goods).

Advertisement for 'LOCATIONS' (rental properties) and 'AVIS DIVERS' (various notices).

Advertisement for 'CORRESPONDANCES PERSONNELLES' (personal correspondence services).

Large advertisement for 'ROGER-LA-MONTE' by Jules Mary, featuring a story or poem.

Continuation of the 'ROGER-LA-MONTE' advertisement, including the beginning of a story.

Continuation of the 'ROGER-LA-MONTE' advertisement, including the middle of a story.

Continuation of the 'ROGER-LA-MONTE' advertisement, including the end of a story.

Continuation of the 'ROGER-LA-MONTE' advertisement, including the end of a story.